

# SEANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de Carcans légalement convoqué le ...13/05/2026... s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de MARCHAND Patrice, maire.

**PRESENTS** : Patrice MARCHAND, Christian LALANNE, Pascale GARCIA, Thierry CIGANA, Cynthia ROBIN, Fabrice GARCIA, Dominique FEVRIER, Jean-Pierre MILLET, Sylvie LANDUREAU, Eric PETIT, Stéphanie ARTAUD-VIGNOLLET, Axelle BONNET, Mélanie ROGEON, Raphaël ALOS, MEIFFREN Patrick, Serge CAPDEVIELLE, Corinne CHARRIER, Florent LAGUNE

**ABSENT(S) EXCUSE(S)** : Emmanuelle FICHES donne pouvoir à Stéphanie ARTAUD-VIGNOLLET

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Raphaël ALOS

\*\*\*\*\*

## PREAMBULE

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint (18 présents / 19 votants), M. le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et en déclarant les élus absents excusés ou non, avec ou sans pouvoir donné.

Il propose à l'assemblée, qui l'accepte, de désigner Raphaël ALOS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

A l'interrogation de Monsieur le Maire, les conseillers présents confirment avoir reçu dans les délais impartis, la convocation à la présente séance, portant mention de l'ordre du jour complet.

**L'ordre du jour, porté sur la convocation affichée et adressée aux conseillers municipaux, était le suivant :**

- ▶ Approbation du procès-verbal de la séance du 22/04/2026
- ▶ Rendu compte des décisions du Maire : /

### Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2027

1. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
2. Participation de la commune pour les transports scolaires
3. Signature de la Convention de gestion de la liaison cyclable intercommunale BRACH-CARCANS
4. Adhésion de la commune au Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest
5. Signature d'une convention d'exploitation groupée de bois avec l'ONF
6. Modification du règlement intérieur des structures jeunesse

➤ Questions diverses

**M. le Maire avant de passer à l'ordre du jour informe l'assemblée qu'une nouvelle séance du conseil municipal est déjà programmée au 05 Juin 2026, date imposée pour les élections sénatoriales.**

## ORDRE DU JOUR

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2026**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 22 avril 2026, mis aux voix, est approuvé.

### **RENDU COMPTE DES DECISIONS DU MAIRE : /**

**OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'en vertu des dispositions du Code Général des Impôts, notamment son article 1650, il doit être procédé à la formation de la commission COMMUNALE des impôts directs locaux, à la suite du renouvellement général des Conseils Municipaux.

Au vu de la lettre circulaire émanant des services fiscaux de la Gironde, il convient de proposer TRENTE-DEUX noms de commissaires (16 titulaires et 16 suppléants), le maire étant président de droit.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

→ **DECIDE, à l'unanimité,** de proposer les personnes figurant dans le tableau ci-après, parmi lesquelles seront choisies par le Directeur Régional des Finances Publiques, celles appelées à constituer la Commission Communale des Impôts Directs, pour la durée du présent mandat municipal :

	<b>16 - TITULAIRES</b>	<b>16 - SUPPLEANTS</b>
1	Rey Pascal	Billaud Philippe
2	Delfour Karine	Moucheboeuf Philippe
3	Delbeau Pierre	Darracq Florence
4	Laforgue Catherine	Seurin Francis
5	Cudelou William	Filin Vincent
6	Marti Sandrine	Millet Jean-Pierre
7	Chabaud Florence	Van Kartwijk Antoine
8	Vallade Pierre	Viaud Brigitte
9	Verger Karine	Marchand Christine
10	Krembel Thierry	Fort Marion
11	Lagune Yannick	Fiches Emmanuelle
12	Beyrière Maryse	Lalanne Christian
13	Boulain Céline	Garcia Pascale
14	Février Dominique	Meynard Evelyne
15	Landureau Sylvie	Lagunes Jeanne
16	Petit Eric	Nogé Gisèle

→ **CHARGE** M. le Maire de transmettre la présente délibération à la Direction Régionale des Finances.

**DELIBERATION 2026\_05\_20\_02**

**OBJET TRANSPORTS SCOLAIRES – EVOLUTION DE LA TARIFICATION REGIONALE**

**Exposé**

Dans le cadre des conventions de délégation de compétence conclues entre la Région et les organisateurs de transport de second rang (AO2) dont la commune de Carcans, Il a été procédé par la région à l'évolution de la tarification du transport scolaire.

À compter de la rentrée scolaire 2026, la Région appliquera une augmentation de 2 % de la tarification scolaire, reconduite aux rentrées scolaires de septembre 2027 et 2028.

Il est rappelé que, conformément aux conventions de délégation, les AO2 disposent de la faculté de moduler ces tarifs à la baisse, sous réserve de prendre à leur charge la différence financière induite.

Monsieur le Maire propose que malgré la hausse de la tarification régionale, la commune de Carcans continue de prendre en charge le restant dû dans son intégralité afin qu'aucune somme ne soit refacturée aux familles.

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

➤ **PREND ACTE** de la revalorisation tarifaire de la région conformément à la délibération ci-annexée ;

➤ **DECIDE** :

- De maintenir sa politique en faveur des familles carcanaises et ainsi de prendre intégralement à sa charge la part non subventionnée par la Région Nouvelle Aquitaine (hors frais de dossier d'inscription qui resteront exclusivement à la charge des familles) et, par voie de conséquence, de ne pas réclamer de participation financière aux familles carcanaises pour le transport régulier des enfants « Ayants-Droits » et « Non Ayants-Droits » (selon les définitions retenues par la Région Nouvelle Aquitaine) ;
- D'autoriser le Maire à signer les prochaines conventions avec la région Nouvelle Aquitaine en conséquence et selon ces principes ;
- De refacturer en revanche la part familiale aux personnes qui n'auraient pas satisfait l'obligation de déclaration du Quotient Familial ;

**DELIBERATION 2026\_05\_20\_03**

<p><b><u>OBJET</u> : APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION DE LA LIAISON CYCLABLE INTERCOMMUNALE BRACH-CARCANS</b></p>
--

*M. Lalanne, adjoint au maire, présente le projet de convention de gestion de la liaison cyclable intercommunale Brach – Carcans.*

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1, L.2213-2, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu l'arrêté intermunicipal du 23 Octobre 2025 portant ouverture à la circulation cyclable de la liaison Brach-Carcans,

Vu le schéma directeur cyclable du Parc Naturel Régional du Médoc ;

**Entendu l'exposé de l'adjoint au maire,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après avoir délibéré,**

**DECIDE, par 15 voix contre et 4 pour (P.Meiffren, S.Capdevielle, C.Charrier, FI Lagune), de :**

➤ **REJETER** la Convention de gestion de la liaison cyclable intercommunale Brach-Carcans, annexée à la présente délibération.

La présente décision sera notifiée à la Commune de Brach et transmise à l'administration préfectorale.

*L'adjoint rappelle que la proposition initiale, préconisée par le Parc Naturel Régional (PNR), concernait une liaison cyclable entre Lamarque et Carcans.*

*Il indique que le projet actuel se limite à une liaison entre Brach & Carcans, sans l'implication du PNR, et qu'aucun avis préalable n'a été sollicité auprès des acteurs tels que la DFCI et/ou SDIS qui utilisent régulièrement ces voies et protègent la forêt. De plus, ni le PNR, ni le département, ni la région ne se sont engagés à financer ce projet.*

*Après avoir souligné les risques accrus, accès à la forêt, d'incendie, d'incivilité et difficultés de localisation pour les secours sur cette voie, il soulève une problématique de débroussaillage, de marquages au sol et de circulation d'engins forestiers sur cette voie en mauvais état.*

*Enfin, M le maire indique qu'en l'état, la piste actuelle, ouverte au public et signalée comme piste DFCI, engage déjà la responsabilité des usagers en cas d'accident.*

#### **DELIBERATION 2026\_05\_20\_04**

**OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU SUD-OUEST**

*M. Lalanne, adjoint au maire à la forêt, propose à l'assemblée l'adhésion de la commune au syndicat des sylviculteurs du sud-ouest. Cette d'adhésion permettra de bénéficier de l'expertise du syndicat et d'un support juridique fiable pour toute affaire concernant le domaine forestier.*

Le montant de l'adhésion et de 1,60 € par hectare et par an auquel s'ajoute un forfait unique Responsabilité Civile de 4 € pour les frais de dossier.

A titre informatif, la superficie pour Carcans s'étend à 3 070 hectares, soit à ce jour une cotisation de 4916 € (responsabilité civile incluse).

***Il rappelle que cette cotisation couvre :***

- *La responsabilité civile en cas d'accident lié à la forêt (chute d'arbre, etc.).*
- *L'accès à des juristes pour gérer des questions législatives.*
- *Un appui et des conseils pour la cogestion de la forêt avec l'Office National des Forêts (ONF).*

**Après entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

**DECIDE, par 15 voix pour et 4 contre (P.Meiffren, S.Capdevielle, C.Charrier, FI Lagune), de :**

- **DECIDE** d'adhérer au syndicat des sylviculteurs du sud-ouest et de souscrire au forfait Responsabilité Civile.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, et par délégation l'adjoint délégué, à signer tout document à cet effet.

#### **DELIBERATION 2026\_05\_20\_05**

**OBJET : BUDGET FORET – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'EXPLOITATION GROUPEE DE BOIS**

L'adjoint au maire à la forêt, Ch Lalanne, rappelle que pour valoriser au mieux les chablis présents sur les parcelles forestières 1A,112A,112B,115,131,134 et 135, il est proposé par l'Office National des Forêts une convention d'exploitation groupée de bois.

Cette opération consiste à mettre les bois à disposition de l'ONF, afin qu'ils soient vendus façonnés dans le cadre de ventes groupées.

*Il indique que les volumes estimés pour la commune sont d'environ 2 000 stères, répartis sur plusieurs parcelles (1A, 112A, 112B, 115, 131, 134 et 135). Les estimations sont les suivantes :*

- **Bois de trituration** : Frais d'exploitation de 17 €/stère, vente estimée entre 27 et 29 €/stère, soit une recette nette d'environ 11 €/stère.
- **Bois de chauffage** : Vente à 39 €/stère, soit une recette nette d'environ 20 €/stère pour la commune.

Les prix d'exploitation sont fixés à 17 € HT/m<sup>3</sup>a et le volume prévisionnel concerné est estimé à 2000 m<sup>3</sup>a.  
Conformément à la proposition présentée par l'Office National des Forêts,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :**

⇒ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'exploitation groupée proposé par l'ONF ci-annexée.

## DELIBERATION 2026\_05\_20\_06

### OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES STRUCTURES ENFANCE-JEUNESSE

#### **Exposé :**

Il est rappelé à l'assemblée la délibération du 2 juin 2008, instaurant un règlement intérieur unique pour les structures Enfance-jeunesse de la ville de Carcans.

Afin de de suivre les évolutions successives de fonctionnement des structures Enfance-Jeunesse, ce règlement intérieur a fait l'objet de différentes modifications approuvées par délibérations et décision de Monsieur le Maire.

L'adjointe au maire Cynthia Robin, indique qu'à ce jour, il s'avère nécessaire de modifier à nouveau le règlement intérieur des structures Enfance-Jeunesse, en réduisant de 45 à 30 le nombre de jours donné aux familles pour régulariser les factures impayées avant blocage des inscriptions (article 1d).

VU la commission Enfance-Jeunesse du 15 avril 2026 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le règlement intérieur exposé et annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le maire à porter ce règlement intérieur à la connaissance des familles et à signer tout document utile à sa mise en application.

***Avant de passer aux questions diverses, M le maire procède au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2027.***

Pour la Commune de Carcans, l'arrêté préfectoral en date du 14/04/2026 porte le nombre de jurés à **six électeurs**.

Le procédé de désignation retenu est le suivant :

*Un 1<sup>er</sup> tirage donnera le numéro de la page de la liste électorale générale et un 2<sup>e</sup> tirage donnera la ligne, et par conséquent, le nom du juré. Ne sont pas retenus les électeurs qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2027, seront donc écartés ceux nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2004.*

**Le tirage au sort, effectué séance tenante, donne le résultat suivant :**

N° d'Ordre	N° de page et de ligne	Nom - Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse (n° et voie) sur CARCANS - 33121
1	P129 – L6	IRIGOYEN Corinne ép.GRENGA	09/02/1966 à Talence (33)	14 Rue du biganon
2	P98 – L8	FIGEROU Alain	16/07/1951 à Queyrac (33)	2 Allée du Barin de Clarence
3	P38 – L7	BOURGOIN Jean Michel Daniel	28/06/1956 à Montrichard (41)	62 Route de Bordeaux
4	P.100 – L8	FORGACS Anne Catherine ép. BILLAUD	17/09/1961 à Levallois-Perret (75)	6 Allée de Lisotte
5	P54 – L5	CHAUME Nicolas	23/12/1976 à Bordeaux (33)	18 Route de Bordeaux
6	P159 – L7	MAGNE Gilles	30/04/1964 à Désertines (03)	9 Rue des Mouettes

## ➤ **QUESTIONS DIVERSES**

### **■ M. Serge Capdevielle souhaite connaître les raisons de la suspension des travaux de l'école**

**M. Fabrice Garcia, Adjoint aux travaux, répond :**

Les travaux de l'école ont été suspendus pour deux raisons principales :

- L'entreprise en charge des travaux a cessé toute activité.
- 2 lots (4&5) sont restés infructueux : Un nouveau marché sera donc lancé à la rentrée.

Le projet initial reste globalement inchangé, mais quelques ajustements seront apportés, notamment l'agrandissement de la cantine qui est annulé ; Ce projet sera réétudié et communiqué aux familles pour expliquer cette décision.

M. le maire indique que les explications ont déjà été partagées lors du récent conseil d'école.

### **■ M. Patrick Meiffren au sujet de la réunion « toutes commissions » sur le PLU, s'interroge sur la présence de deux agents de la CdC et sur le fait que le compte rendu de cette réunion ait été élaboré et diffusé par ces mêmes agents, en lieu et place d'un agent communal :**

M. le Maire indique que la réunion « toutes commissions » sur la révision du Plan Local d'Urbanisme avait un objectif pédagogique pour expliquer le fonctionnement de la révision du PLU aux nouveaux élus. Deux représentantes de la communauté de communes ont été invitées pour apporter leur expertise, notamment sur les interactions entre le PLU et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

C'est l'une de ces représentantes de la CdC qui a proposé de rédiger le compte rendu, ce qu'il a accepté pour faciliter le travail pédagogique. Cette démarche visait à remettre "les compteurs à zéro" avant d'entamer le travail de révision proprement dit.

### **■ M. Patrick Meiffren souhaite avoir un retour sur la réunion avec les professionnels de santé au sujet de la maison de santé**

M. le Maire, en réponse, indique qu'une réunion a été organisée avec les professionnels de santé de la commune pour discuter du projet de maison de santé.

Il s'agissait de s'approprier le sujet, écouter les avis des professionnels et lever les incertitudes.

Seize professionnels de santé (médecins, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, podologues, orthophonistes, etc.) ainsi que des élus et une personne intéressée par l'acquisition d'un local dans la maison de santé étaient présents.

Il en découle que 80 % des professionnels interrogés sont favorables à la création d'une maison de santé à Carcans, mais seulement 40 % sont prêts à intégrer le projet actuel, en raison des coûts trop élevés des locaux proposés par la société Lexham.

Ce projet est donc au point mort en raison du manque d'intérêt des professionnels pour les tarifs proposés et la société Lexham lors d'une rencontre en mairie, regrette ce manque d'engagement et souligne que les salles ne se remplissent pas.

Un compte rendu détaillé de cette réunion sera diffusé à l'opposition pour garantir la transparence.

### **■ M. Patrick Meiffren souhaite connaître les résultats de la vente de bois du mois de mai**

En réponse, M. Christian Lalanne, Adjoint à la forêt, après quelques explications données sur la communication des résultats de cette vente de mai à l'ensemble de la commission forêt, annonce les résultats :

Première partie :

- Un lot d'éclaircies proposé à 16 € : pas de soumission.
- Un lot d'éclaircies avec un prix plancher de 16 € : vendu à 16,05 € à la Girondine.
- Un lot avec un prix plancher de 13,50 € : vendu à 14,10 € à Smurfit
- Un lot avec un prix plancher de 13 € : vendu à 13,88 € à Espace Forêt.

Deuxième partie :

- Un lot d'éclaircies avec un prix plancher de 16 € : pas de soumission.
- Deux coupes rases avec des prix planchers de 144 400 € et 80 840 € : pas de soumission.

Les lots non vendus seront remis en vente par l'ONF. Une communication régulière sera assurée auprès des conseillers sur les ventes de bois.

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

**Bon pour diffusion à tous les conseillers**

Signé à Carcans, le ...26 mai 2026.. ,  
par le Maire : **Patrice MARCHAND**



